

La Presse

Éducation, vendredi, 1 juin 2007, p. A7

Un bulletin chiffré unique dès septembre

Allard, Marie; Beauchemin, Malorie

QUÉBEC - Après plusieurs années de mécontentement des parents et des enseignants, le gouvernement Charest recule sur plusieurs éléments de la réforme de l'éducation. Bulletins chiffrés, moyennes de groupe, possibilité de redoublement à tous les niveaux seront de retour dès la rentrée de septembre.

Les libellés des compétences seront aussi simplifiés pour permettre une plus grande compréhension. Plus question, donc, de chercher à interpréter le fait que votre enfant a de la difficulté à Comprendre des situations de vie en vue de construire son référentiel moral. Ainsi, Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique devient simplement résoudre des problèmes.

"Ce langage plus compréhensible fera certainement l'unanimité chez les parents, mais aussi dans le public en général", a souligné la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, en présentant, hier, ce bulletin simplifié, comprenant des pourcentages plutôt que des cotes.

"Le bulletin, c'est un lien très important entre l'école, l'enseignant et la famille, c'est le pont. C'est par le bulletin que la communication passe", a renchéri le premier ministre Jean Charest, qui accompagnait la ministre pour cette annonce promise au lendemain de son élection.

Contre toute attente, la moyenne de groupe, autrefois jugée comme allant à l'encontre de la philosophie de la réforme, refait son apparition dans le bulletin, et ce, dans chacune des disciplines.

En novembre, l'ex-ministre Jean-Marc Fournier avait refusé de l'inclure dans sa nouvelle proposition de bulletins de peur d'encourager le décrochage scolaire. Cette mesure "peut pousser des jeunes à la démobilisation", avait-il expliqué.

Le son de cloche est aujourd'hui bien différent. "On pense qu'il est encore important de pouvoir situer son enfant dans l'ensemble de la classe pour être capable de bien évaluer son cheminement", a souligné l'actuelle ministre.

M. Fournier s'était aussi opposé, en novembre, à l'idée d'imposer un modèle de bulletin national. "Toutes les écoles ne sont pas pareilles", avait-il alors fait valoir. Or, c'est bel et bien un bulletin "unique et identique" qui sera implanté dès septembre "dans l'ensemble des écoles du Québec", a expliqué Mme Courchesne.

Puis, les controversés compétences transversales, qui permettent des évaluations plus globales, ne seront plus notées ou cotées. La ministre entend plutôt "demander aux enseignants de formuler un commentaire sur l'évolution général de l'enfant".

Il sera aussi possible "dans des cas exceptionnels" de faire redoubler un enfant à n'importe quel moment, mais une seule fois durant son primaire.

Jusqu'à maintenant, le redoublement n'était permis qu'à la fin de la 2e, 4e ou 6e année du primaire. Il s'agissait officiellement d'une "prolongation de cycle".

Réactions positives

Pour Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), "le fait de ne plus considérer la réforme comme un dogme ou un tabou est positif". Permettre le redoublement à la fin de chaque année "est une admission que la promotion automatique a ses limites", s'est-elle réjouie. Elle salue aussi le bulletin avec des notes en pourcentage, sans le juger nécessaire au primaire.

Selon la FSE, "plus de la moitié des écoles primaires fonctionnaient avec des cotes depuis nombre d'années sans grand problème".

Mme Fortier soutient que la ministre devrait aller plus loin dans ses correctifs en permettant "d'évaluer les élèves par rapport au programme et non pas uniquement par rapport à eux-mêmes". Reste également à réécrire les programmes. "Il ne faut pas seulement que la compétence Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire ne soit plus dans le bulletin, elle ne doit plus être dans les programmes, a-t-elle fait valoir. Nous la trouvons ésotérique."

André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires, a aussi "lancé un appel au ministère de l'Éducation pour qu'il fournisse aux enseignants des guides d'évaluation adaptés" dès la rentrée. Il s'est dit heureux d'apprendre que le régime pédagogique allait être modifié pour permettre le redoublement annuel plutôt qu'aux deux ans. Annoncée en décembre par l'ex-ministre Jean-Marc Fournier, cette mesure était contestée par les commissions scolaires puisqu'elle n'était toujours pas transposée dans la loi. "La situation ambiguë va maintenant être clarifiée", a dit M. Caron.

À la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), un syndicat d'enseignants opposés à la réforme, le retour des moyennes de classe était souligné. "C'est un indicateur qui permet à tout le monde de se situer", a fait valoir Yves Parenteau, porte-parole de la Fédération. L'évaluation des élèves reste toutefois difficile à faire, selon lui. "Évaluer des compétences en pourcentage, ça ne se peut pas, a-t-il dit. On est compétent ou on ne l'est pas."

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a indiqué qu'elle se conformera aux nouvelles directives, jugées conformes "aux demandes des parents".